

127/2020

Envoyé en préfecture le 04/06/2020
Reçu en préfecture le 04/06/2020
Affiché le 4/06/2020
ID : 084-218400828-20200602-ARRETE80_2020-AI

ARRETE DU MAIRE

Portant délégation de fonction et de signature

80/2020

Nous Maire de la Commune de Mormoiron

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18.

VU le procès-verbal du 27 mai 2020 portant installation du conseil municipal ainsi que l'élection du Maire et des adjoints.

VU la délibération n°10/2020 du 27 mai 2020 fixant le nombre d'adjoint à cinq.

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation de fonction et de signature à Monsieur Bernard LE DILY, 5^{ème} Adjoint.

ARRETONS

Article 1 :

Il est donné délégation de fonction et de signature, sous la surveillance et la responsabilité du maire, pour tous courriers, actes réglementaires et actes individuels ou contractuels et pièces administratives à Monsieur Bernard LE DILY en tant que 5^{ème} Adjoint dans les domaines suivants :

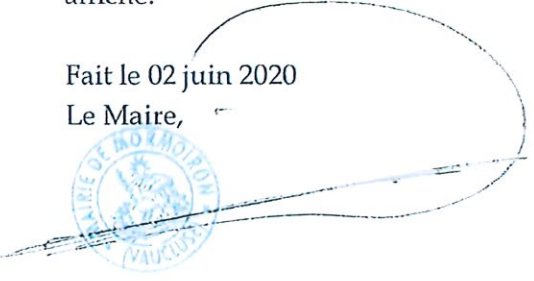
- Ordre de priorité 1 : Sécurité Publique (police municipale - Vidéo protection - voisins vigilants)
- Prévention de la délinquance
- Ecole (relation avec les familles et les associations de parents d'élèves - Activités centre de loisirs et périscolaires - handicap à l'école - Relation avec les directeurs d'écoles - Politique de loisirs des jeunes - Politique scolaire - conseils d'école - relations avec les ATSEM sur les aspects éducatifs)
- Conseil Municipal des Jeunes.

Article 2 : L'indemnité de fonction lui sera versée à partir de la date d'exercice effective des fonctions à savoir le 27 mai 2020.

Article 3 : Madame La Secrétaire Générale est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, transmis à Monsieur Le Préfet et à Madame la Receveuse Municipale et affiché.

Fait le 02 juin 2020

Le Maire,



Régis SILVESTRE

Reçu notification le
Bernard LE DILY